

Cette 4ème partie de la formation vise à clarifier les modalités d'actions ou de recours lorsqu'une personne se plaint de violences policières (contrôle interne, comité P, Inspection Générale de la Police, plainte en justice, ...). Cette partie sera aussi l'occasion d'aborder les concepts de rébellion ou d'outrages avec les conséquences légales de ces qualifications juridiques.

## 5ÈME PARTIE : QUESTIONS/RÉPONSES

Cette 5ème partie de la formation est un moment d'échange en vue de donner des outils concrets pour accompagner le jeune et sa famille : récolte de témoignages, rédaction de récits, dépôt de plainte, actions individuelles ou collectives à envisager, ...

## INFOS PRATIQUES :

- Dates : 15 - 16 et 21/11/2022 de 9h à 16h30
- Lieu : AMO Alhambra asbl – Rue Rossini 16, 1070 Bruxelles
- Infos & inscription: [info@amoalhambra.be](mailto:info@amoalhambra.be)
- Tarif : 75€

## FORMATEURS :

**Sarah Van Praet:** Titulaire d'une licence en droit de la la Vrije Universiteit Brussel (V.U.B.) et d'une thèse en criminologie de l'Université Libre de Bruxelles (U.L.B.) en 2017, Sarah Van Praet est actuellement chercheuse au sein de l'I.N.C.C. (Institut National de Criminologie et de Criminologie). Elle est l'auteur de nombreuses recherches actions dans le domaine de la justice et de la jeunesse.

**Maître Joke Callewaert :** Disposant d'un mas-

ter en droit (1997) de la Vrije Universiteit Brussel (V.U.B.), Maître Joke Callewaert est active au sein du cabinet d'avocat Progress Lawyers Network depuis 1997. Ses matières de prédictions sont le droit de la famille, le droit pénal et le droit de la jeunesse. C'est ainsi qu'elle intervient encore actuellement dans des dossiers de violences policières où elle représente des victimes mineurs, majeures ou encore des familles de ceux-ci.

**Maître Loïca Lambert :** Disposant d'un master en droit (2011) et d'un diplôme de l'European Master's Programme in Human Rights and Democratization (E.M.A) en 2012. Maître Lambert est avocate depuis 2013 au sein du cabinet d'avocat Progress Lawyers Network dans les matières du droit pénal et du droit des étrangers. Elle collabore régulièrement avec Maître Callewaert sur des dossiers de violences policières.

**Andrea Rea :** Professeur en sociologie à l'Université Libre de Bruxelles (U.L.B.), il est le fondateur du Groupe de recherche sur les Relations Ethniques, les Migrations et l'Égalité (GERME). Il est spécialisé dans l'étude des politiques migratoires et d'intégration, des inégalités sociales dans le domaine de l'éducation, de l'intégration professionnelle des jeunes sur le marché de l'emploi et des pratiques et politiques d'inclusion sociale

# LES JEUNES ET LA POLICE: UNE RELATION PROBLÉMATIQUE ?

« COMMENT AGIR LORSQUE DES JEUNES  
DE QUARTIERS POPULAIRES SONT VICTIMES  
DE VIOLENCES POLICIÈRES ? »

Dates : 15 - 16 et 21 /11/2022  
de 9h à 16h30

Lieu : AMO Alhambra asbl  
Rue Rossini 16, 1070 Bruxelles  
Infos & inscription: [info@amoalhambra.be](mailto:info@amoalhambra.be)

Cette formation est le fruit d'une collaboration entre AMO Alhambra asbl et ATMOSPHÈRES AMO et avec le soutien financier du Conseil de prévention de Bruxelles et de la Région Bruxelles - Capitale.



ATMOSPHÈRES  
Actions en Milieu Ouvert

FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

safe.brussels

Ces dernières années, la mort tragique de jeunes fauchés par des véhicules de police ont mis en avant des tensions qui perdurent entre d'une part une jeunesse qui estime que la police abuse de son pouvoir et d'autre part, une police qui considère que cette jeunesse ne respecte plus aucune règle.

Ces tensions entre les jeunes et la police se ressentent quotidiennement sur le terrain. De nombreux jeunes sont contrôlés ou arrêtés par la police, parfois de manière répétée, sans qu'ils comprennent pourquoi.

Lors de ces contrôles ou arrestations, ces jeunes peuvent parfois être victimes de violences de la part des policiers.

Les jeunes sont souvent découragés d'agir face à ces pratiques policières, notamment parce qu'ils ne savent pas où s'adresser, ou parce qu'ils pensent que cela ne sert à rien.

Cette formation de 3 jours a pour but de :

- Comprendre pourquoi les relations entre les jeunes des quartiers populaires et la police sont historiquement problématiques ;
- Définir le rôle de la police dans nos sociétés modernes ;
- Proposer des actions/réactions possibles pour accompagner des jeunes victimes de violences policières.

## PROGRAMME DE LA FORMATION :

Cette formation, étalée sur 3 journées, est divisée en 5 parties :

### 1ÈRE PARTIE : LES JEUNES DES QUARTIERS POPULAIRES ET LA POLICE. UNE RELATION CONFLICTUELLE...

Depuis près de 30 ans, il ne fait guère de doute qu'il existe un contentieux entre les jeunes et la police. De part et d'autre, chacun se renvoie la responsabilité à coups d'amalgames et de provocations inutiles.

Mais pourquoi, dans nos sociétés occidentales, les relations entre les jeunes et la police sont aussi conflictuelles ?

Cette 1ère partie de la formation va tenter d'apporter une réponse sociologique à cette interrogation en se référant à des phénomènes objectifs qui ont très clairement influencés ce rapport entre les jeunes et la police.

### 2ÈME PARTIE : LA POLICE, UNE INSTITUTION INDISPENSABLE DANS NOS SOCIÉTÉS

La police est une institution présente dans toutes les sociétés. Elle a pour rôle principal d'assurer la sécurité des personnes, des biens et des institutions.

En tant qu'institution de l'Etat, la police et les policiers doivent accomplir un certain nombre de missions. Toute une série de courants de pensées critiquent la façon dont la police fonctionne aujourd'hui.

Cette 2ème partie de la formation va être consacrée principalement à définir le rôle de la police dans nos sociétés occidentales et se posera la question sur des façons alternatives de fonctionnement.

### 3ÈME PARTIE : LES DROITS ET LES OBLIGATIONS DE LA POLICE.

En vertu de la loi sur la fonction de police, les policiers sont tenus à faire respecter la loi. Pour cela, la loi leur permet d'utiliser des moyens de contrainte dans les conditions prévues par celle-ci.

Est-ce que ces conditions sont suffisamment claires et limitées.

Cette 3ème partie de la formation va s'attarder sur les droits et les obligations de la police et énumérer en détail les moyens de contrainte dont dispose la police.

## **FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

**LES JEUNES ET LA POLICE: UNE RELATION PROBLÉMATIQUE ? « COMMENT AGIR LORSQUE DES JEUNES DE QUARTIERS POPULAIRES SONT VICTIMES DE VIOLENCES POLICIÈRES?**

15/11, 16/11 et 21/11/2022

### **Coordonnées**

- Nom : .....
- Prénom : .....
- Téléphone : .....
- Email : .....
- Nom du service : .....
- Adresse : .....
- Commune : .....
- Ville : .....

### **Inscription :**

Je soussigné(e) ..... règle la somme de 75€<sup>1</sup> pour confirmation de mon inscription à la formation : *Les jeunes et la police: une relation problématique ? « Comment agir lorsque des jeunes de quartiers populaires sont victimes de violences policières? »*

Fait à ....., le .... / ..... / .....

Signature

---

<sup>1</sup> La somme de 75€ doit être versée sur le compte de AMO Alhambra asbl BE85 1325 5017 0806 avec pour communication : nom et prénom du participant + formation jeunes et police.